

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015

**PRESENT(E) S : Etaient présents :** M. AUGHEY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes CABANNES, AUGHEY, Adjoint, Mmes BIRAGUE, DUCOS M, DUCOS P, GACHES-PEDUCASSE, LEGLISE, M. GERARD, SALA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. BLANCHARD, Conseiller Municipal à M BERNARD, Adjoint ; M. DUBAQUIER, Conseillers Municipal à M. RONCOLI, Adjoint.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme POMMAT, Adjointe, Mme XUEREB, M. BONNAL, LECOURT, MERINO, Conseillers Municipaux.

Monsieur GERARD Bruno est élu secrétaire de séance.

*Avant toute délibération, M. Pierre AUGHEY, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des délibérations ci-dessous mentionnées :*

- *Délib. 2015-39 : admission en non-valeur*
- *Délib. 2015-40 : avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise de charpente-couverture-zinguerie ETS LAURENT (lot n° 2) pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire*
- *Délib. 2015-41 : avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise de menuiserie aluminium SARL GEROMETTA (lot n° 3) pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire*
- *Délib. 2015-42 : avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise de menuiserie bois BARSE Bruno (lot n° 4) pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire*

*Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en séance.*

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

## **Délib. 2015-39 : Admission en non-valeur.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la créance non recouvrée concernant des factures de cantine pour un montant total de 261.06 €.

En effet, malgré toutes les procédures effectuées afin de recouvrer ces factures, le Trésorier Payeur Général n'a pu récupérer cette somme.

Le Conseil Municipal décide de passer cette créance de 261.06 € en non-valeur.

Cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget primitif 2015.

## **Délib. 2015-40 : Avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise de charpente-couverture-zinguerie ETS LAURENT -lot n° 2 – pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire.**

Considérant la délibération 2015-24 du 22 juin 2015 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la construction de la nouvelle classe arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant le marché de travaux pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 – ETS LAURENT – charpente-couverture-zinguerie-.

L'avenant est un accord de volonté ayant pour objet de modifier les dispositions d'un contrat ou d'un marché public en cours de validité. Cet avenant prend en compte des modifications de prestations demandées par le Maître d'Ouvrage (soit la commune de Fargues) comme indiquées ci-dessous, sans avoir une incidence sur le prix du marché de ce lot n° 2 s'élevant à 18 495.90 € HT soit 22 195.08 € TTC :

<b>TRAVAUX EN MOINS-VALUE</b>	<b>PRIX</b>
Chêneaux en zinc en remplacement des gouttières	- 1 440.00 €
<b>TRAVAUX EN PLUS-VALUE</b>	<b>PRIX</b>
Bandeaux bois de rives sur rive existante	+ 70.20 €
Habillage de bandeaux en zinc	+ 156.00 €
Reprise de la rive sur existant	+ 208.00 €
Dalle de rive et solin contre le mur	+ 343.20 €
Raccord couverture bas de pente et haut de pente	+ 450.00 €
Renfort de la ferme existante par un poteau et un lien	+ 212.60 €
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT HT</b>	<b>0.00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT TTC</b>	<b>0.00 €</b>

Monsieur le Maire propose donc aux élus d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 –ETS LAURENT –charpente-couverture-zinguerie- au marché de travaux pour la construction d'une salle de classe au groupe scolaire, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 –ETS LAURENT –charpente-couverture-zinguerie- au marché de travaux pour la construction d'une salle de classe au groupe scolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Délib. 2015-41 : Avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise de menuiserie aluminium SARL GEROMETTA –lot n°3 – pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire.**

Considérant la délibération 2015-24 du 22 juin 2015 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la construction de la nouvelle classe arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant le marché de travaux pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 – SARL GEROMETTA – menuiserie aluminium-.

L'avenant est un accord de volonté ayant pour objet de modifier les dispositions d'un contrat ou d'un marché public en cours de validité. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires pour la fourniture et la pose de stores semi-occultant.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 – lot n° 3 – SARL GEROMETTA – menuiserie aluminium- :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT - base</b>	<b>Avenant</b>	<b>Nouveau montant du marché</b>
3	SARL GEROMETTA	8 800.02 € HT	3 121.00 € HT	11 921.02 € HT
	TVA 20 %	1 760.00 € HT	624.20 € HT	2 384.20 € HT
	<b>TOTAUX TTC</b>	<b>10 560.02 € TTC</b>	<b>3 745.20 € TTC</b>	<b>14 305.22 € TTC</b>

Monsieur le Maire propose donc aux élus d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 – SARL GEROMETTA –menuiserie aluminium - au marché de travaux pour la construction d'une salle de classe au groupe scolaire, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 – SARL GEROMETTA – menuiserie aluminium - pour le marché de travaux pour la construction d'une salle de classe au groupe scolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2015.

**Délib. 2015-42 : Avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise de menuiserie bois BARSE Bruno –lot n° 4 – pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire.**

---

Considérant la délibération 2015-24 du 22 juin 2015 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la construction de la nouvelle classe arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant le marché de travaux pour la construction d'une salle de classe dans le groupe scolaire, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 4 – BARSE Bruno – menuiserie bois-.

L'avenant est un accord de volonté ayant pour objet de modifier les dispositions d'un contrat ou d'un marché public en cours de validité. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires pour l'aménagement, la fabrication et la pose de placard.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 – lot n° 4 – BARSE Bruno – menuiserie bois - :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT - base</b>	<b>Avenant</b>	<b>Nouveau montant du marché</b>
4	BARSE Bruno	3 483.00 € HT	1 020.00 € HT	4 503.00 € HT
	TVA 20 %	696.60 € HT	204.00 € HT	900.60 € HT
	<b>TOTAUX TTC</b>	<b>4 179.60 € TTC</b>	<b>1 224.00 € TTC</b>	<b>5 403.60 € TTC</b>

Monsieur le Maire propose donc aux élus d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 4 – BARSE Bruno –menuiserie bois - au marché de travaux pour la construction d'une salle de classe au groupe scolaire, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 pour le lot n° 4 – BARSE Bruno –menuiserie bois - pour le marché de travaux pour la construction d'une salle de classe au groupe scolaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2015.

Messieurs Robert RONCOLI et Yvan BERNARD, Maires-Adjoints délégués aux travaux font le compte-rendu du chantier de cette nouvelle classe primaire. Les travaux seront réalisés dans les délais prévus, cette classe sera donc livrée et fonctionnelle à partir de la rentrée des vacances de Toussaint. La réception des travaux avec l'architecte et les entreprises est fixée au mercredi 28 octobre 2015 à 17 heures 30. Messieurs Robert RONCOLI et Yvan BERNARD proposent aux conseillers municipaux une cérémonie d'inauguration de ce nouveau bâtiment à l'issue de la réception des travaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- **COMPTE-RENDU REUNION DE TRAVAIL SUITE AU RAPPORT DE L'ARS SUR LA SUSPICION D'AGREGAT DE CANCERS PEDIATRIQUES A PREIGNAC** : Monsieur Pierre AUGÉY, Maire fait le compte-rendu de la réunion du 16 septembre dernier, qui s'est tenue à Preignac portant sur une suspicion de cas de cancers pédiatriques à l'école de Preignac qui seraient liés à l'utilisation de pesticides pulvérisés par les viticulteurs jouxtant celle-ci. L'Agence Régionale de la Santé en a conclu qu'il n'y a aucune relation de cause à effet car il n'y a pas de fait avéré de maladie due aux produits phytosanitaires utilisés dans les vignes voisines. De son côté, la municipalité de Fargues a prévenu le viticulteur qui exploite les vignes voisines de l'école de ne procéder à la pulvérisation des vignes que lorsqu'il n'y avait pas classe.
- **STATIONNEMENT GENS DU VOYAGE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation dans laquelle vivent les gens du voyage sur le terrain communal de Langon qui jouxte la commune de Fargues et des désagréments causés au voisinage. En effet, ce stationnement sans aucun moyen de salubrité publique ne peut perdurer sans entraîner des conséquences dommageables auprès des riverains et notamment des habitants du quartier des Garres, premiers riverains impactés par un environnement souillé. Monsieur le Maire propose de rappeler à Monsieur le Maire de Langon le courrier concernant la proposition d'un administré de Fargues de lui vendre un terrain sur la commune de Langon pouvant être aménagé afin d'accueillir dans des conditions décentes la communauté des Gens du Voyage. Monsieur le Maire propose de tenir informée l'Association des quartiers des Garres et de Calay des démarches entreprises par la municipalité afin de garantir à tous des conditions de vie convenables et agréables. Monsieur Robert RONCOLI, Maire-Adjoint tient à souligner que force est de constater qu'aux différentes entrées de la commune de Fargues –et sur les limites même de notre commune, à proximité de quartiers urbanisés–

se trouvent des enclaves où sont stationnés les gens du voyage, à savoir :

- Le terrain d'accueil des gens du voyage sur la commune de Toulence, limitrophe avec la route des Pichons mais également sur la route des lieux-dits « Fontaine » et « Régeons » ;
  - La parcelle au lieu-dit le « Petit de l'Église » sur la commune de Langon, limitrophe avec les quartiers des « Garres » et « Calay »
  - La parcelle au lieu-dit « Le Tapissier Sud » sur la commune de Preignac limitrophe avec les quartiers des « Tuileries » et de la « Vieille Tuilière ».
- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE** : Monsieur le Maire informe les élus que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures 30 au Monument aux Morts. Le rendez-vous est donné à 11 heures 15 devant l'école.
- **PERMANENCES ELECTIONS REGIONALES** : Monsieur Pierre AUGÉY, Maire rappelle que les élections Régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre prochains et qu'il convient de préparer les permanences des élus afin de tenir le bureau de vote.
- **COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SUD-GIRONDE** :
- Madame Isabelle BIRAGUE, Conseillère Municipale informe le Conseil Municipal qu'elle assistera à la réunion de la commission économie de la CdC le 2 novembre 2015.
  - Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 12 octobre courant au cours de laquelle ont été notamment abordés les points suivants : finances-marchés ; développement économique ; collecte des ordures ménagères, rapports d'activités de l'USSGETOM et du SICTOM, dépôt d'une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée ; enfance-jeunesse, urbanisme – modification de PLU de Noaillan et de Toulence- etc.
  - Monsieur Yvan BERNARD, Maire-Adjoint fait le compte-rendu de la commission technique de la CdC du 17 septembre 2015. Un bureau d'études a été engagé afin de faire un état des lieux des voies communales des communes de la CdC du Sud-Gironde et de chiffrer le coût de l'entretien de celles-ci. Les élus rappellent que la CdC du Sud-Gironde n'a pas la compétence voirie.
  - Monsieur Robert RONCOLI, Maire-Adjoint présente le compte-rendu de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges) du 15 octobre courant au cours de laquelle il a été proposé, entre autres points présentés, plusieurs scénarios pour l'évaluation financière de la restitution aux communes de l'ex-CdC du Pays de Langon (dont la commune de Fargues) de la charge du transport des scolaires vers la piscine couverte Spadium.
  - Monsieur Christophe SALA, Conseiller Municipal fait le compte-rendu de la commission « finances » de la CdC qui s'est

tenue le 8 octobre dernier et au cours de laquelle un point a été fait sur les différents budgets communautaires.

- Madame Nathalie CABANNES, Maire-Adjoint et Madame Annie GACHES-PEDUCASSE, Conseillère Municipale présentent le compte-rendu de la réunion de l'action sociale de la CdC du 30 septembre 2015. A l'ordre du jour, ont été évoqués le portage des repas, l'aide sociale, l'aide à domicile. Les élues informent le Conseil Municipal qu'une nouvelle Directrice des services, Madame COLLIN –administrée farguaise- a été recrutée afin de réorganiser le service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.